

# Jura bernois

Autor(en): **Junod, Charles**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **L'instruction publique en Suisse : annuaire**

Band (Jahr): **31/1940 (1940)**

PDF erstellt am: **23.07.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-112775>

## **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

## **Haftungsausschluss**

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

vingt-dixième année la publication monumentale des Registres du Conseil de Genève. Des dons importants ont été faits à la Faculté de droit par la famille de M. Albert Richard, à la Faculté des sciences par celle de M. Philippe-A. Guye.

Ainsi en dépit des événements, du trouble des esprits, notre Haute Ecole, grâce au dévouement de ses maîtres et de ses amis, n'a pas failli à sa belle mission : la recherche désintéressée et la diffusion enthousiaste de la vérité.

A. ATZENWILER.

### **Jura bernois.**

La chronique de ce temps de guerre sera courte. Alors que notre armée est sur pied — pour le seul Jura bernois, deux cents instituteurs mobilisés, — alors que la population civile est en proie aux préoccupations les plus angoissantes, il appartient à l'école publique d'accomplir son devoir sans phrases, d'assurer à la jeunesse l'atmosphère la plus favorable à sa croissance, à son perfectionnement, à sa préparation à la vie. L'ère des spéculations hardies est close. Il n'est plus temps de philosopher, et d'aucuns s'en félicitent, oubliant pourtant que la main, que l'activité ouvrière auront toujours besoin des conseils de l'esprit. On a pu se moquer des belles théories, des critiques, des hypothèses, et pourtant le praticien se rapprochera toujours avec fruit du philosophe, avec le désir profond de prévoir, à la lumière des faits analysés, des constatations, des thèses confirmées ou proposées. Mais encore une fois, au cours de l'année écoulée, il a bien fallu se borner à vivre, à vivre même pour deux, ou pour quatre, à faire vivre tout un petit monde enfantin privé de parents, privé de maîtres, exposé à tous les troubles des mobilisations, des guerres, des internements, aux faux bruits, aux nouvelles grossies, aux menaces vagues et d'autant plus inquiétantes. Le moins qu'on puisse dire, c'est que chacun a bien tenu, et que l'école publique a fait de bon travail, en dépit de tout.

Le corps enseignant bernois avait de beaux projets, en été 1939. Il entendait poursuivre le travail de régénération nationale entrepris au cours des journées de « défense spirituelle du pays ». On pensait se réunir quelques jours pour préparer le travail des sections, les plans étaient établis, lorsque la mobilisation est venue. Depuis, ce n'est plus seulement de défense spirituelle qu'il s'agit, mais le problème est loin d'être résolu, et l'on y

reviendra. Il faudra bien que l'école devienne, partout où elle ne l'est pas encore, le foyer spirituel le plus vivant de la nation, que le corps enseignant tout entier soit consciemment au service du pays et de l'humanité. Lorsqu'on voit les efforts de la France écrasée pour refaire son armature spirituelle, on ne peut s'empêcher de penser qu'il y a aussi bien à faire chez nous pour éviter la pire des catastrophes, qui est la menace de désunion, de dissensions partisans ou confessionnelles. Certains indices permettent d'espérer que le danger s'est atténué au cours d'un an de collaboration étroite entre les hommes de tous les groupes, et la concentration nationale dont on parle ne manquera pas de s'effectuer en premier lieu sur le terrain scolaire.

Les effets de la guerre sur l'activité scolaire sont multiples. Tout d'abord, les mesures prises pour assurer le remplacement des mobilisés : fusions et suppressions de classes, appel d'institutrices d'autres cantons, des élèves des écoles normales, d'anciens instituteurs, d'institutrices mariées. Mesures parfois audacieuses : il n'est pas toujours facile à un retraité de reprendre du service, et plusieurs jeunes stagiaires ont eu quelque peine à établir une bonne discipline dans des classes fusionnées, ou dans lesquelles avaient passé d'innombrables remplaçants. Dans l'ensemble, pourtant, les résultats ont été satisfaisants, la bonne volonté suppléant à l'expérience. Depuis la démobilisation partielle, cela va mieux, et l'on peut espérer que l'enseignement pourra être donné régulièrement à l'avenir.

Nous ne parlerons pas des occupations de locaux scolaires, des déprédations inévitables causées dans les classes, les halles de gymnastique. Ce sont là petits ennuis de graves causes. On se console en pensant... que cela aurait pu être bien pis, et c'est avec un zèle inlassable que petits et grands élèves s'efforcent de témoigner leur attachement à nos soldats : préparation de cadeaux de Noël, confection de vêtements chauds, etc. C'est particulièrement lors de l'entrée en Suisse des internés que le dévouement prit les formes les plus touchantes, et je n'oublierai jamais le groupe de nos élèves m'attendant un soir, sur les marches du grand escalier, et disant : « Nous vous aurions attendu toute la nuit. Nous sommes Samaritaines, nous voulons servir, de n'importe quelle manière ! » Dès le lendemain, nos Samaritaines accueillaient les réfugiés à la gare, distribuant vivres et sourires aux malheureux soldats, aux misérables civils chassés de leurs foyers. Pareilles scènes se sont déroulées partout et font honneur aux élèves de nos écoles.

Une conséquence désastreuse de la guerre : les suppressions de classes, une demi-douzaine en tout. La dénatalité — sur



laquelle nous aurons l'occasion de revenir — y est bien pour quelque chose. Cependant, en temps normal, on pourrait maintenir de nombreuses classes lors même que le minimum légal d'élèves n'est pas atteint. Qui fixera le minimum le plus favorable au bon travail scolaire ? Une classe de vingt élèves, ou même de quinze, n'est-elle pas une classe normale ? Oserait-on prétendre qu'il est indifférent d'avoir en classe dix ou vingt élèves de plus — ainsi que nous l'affirmait un de nos « bonzes » pédagogiques, parlant évidemment d'un degré scolaire qui n'est pas le sien ? Mais le moment de pareilles discussions n'est pas venu, et il faut se plier aux nécessités de l'heure, en cela comme en matière de traitements, de matériel scolaire, de manuels d'enseignement. Disons pourtant que nos commissions officielles travaillent à nous doter de nouveaux manuels de chant, qu'il est question d'une nouvelle grammaire, qu'enfin on espère éditer un manuel d'enseignement religieux illustré, captivant, et à peu de chose près commun aux deux confessions : pareille preuve d'entente confessionnelle serait bien accueillie des populations jurassiennes, mieux disposées que jamais à se comprendre et à s'aimer.

Les cours de maîtresses de couture, qui avaient lieu tous les quatre ans à l'Ecole normale de Delémont, seront dorénavant annuels, ce qui permettra une meilleure adaptation aux besoins courants de l'enseignement. Il y a longtemps que pareille mesure avait été prise dans l'Ancien canton. Autre imitation heureuse des institutions bernoises : en automne s'ouvrira à Delémont le Foyer jurassien pour enfants arriérés. Pareils établissements existent depuis des années à Berthoud et à Steffisbourg, et cette création est attendue avec impatience par nos populations, bien qu'on redoute les hésitations des parents à se séparer de leurs enfants. Notre chronique de l'année prochaine permettra sans doute de saluer enfin l'événement qui se prépare depuis vingt ans. Un instituteur jurassien plein d'ardeur, M. Daniel Gross, a été chargé de la direction du Foyer et autorisé à se rendre dans des établissements similaires pour se préparer à cette importante mission.

Dans l'ordre administratif, signalons la nomination de M. le Dr Kleinert, secrétaire à la Direction de l'Instruction publique, au poste de directeur de l'Ecole normale de Monbijou. Départ vivement regretté par les Jurassiens, qui appréciaient la bienveillance, la compréhension et la franchise de M. le Secrétaire Kleinert. Son successeur ne manquera pas de marcher sur ses traces : M. le Dr Dubler, qui a étudié en France, a su inspirer confiance à ses collègues jurassiens dès les premières rencontres et nous lui souhaitons la plus cordiale bienvenue.

Un autre départ, vivement ressenti dans tout le Jura : celui du secrétaire central des instituteurs bernois, M. Otto Graf, décédé prématurément. Lui aussi, il avait su comprendre le caractère jurassien, et il s'en vantait. Historien de talent, il était aussi un patriote averti et il a travaillé avec fruit au rapprochement des groupes ethniques, linguistiques et confessionnels qui forment l'Etat bernois. Nous garderons à Otto Graf un souvenir cordial et reconnaissant.

\* \* \*

Dirons-nous que nous tournons avec empressement la page de 1940 ? Qui sait si la suivante ne sera pas plus sombre encore... C'est avec confiance pourtant que le corps enseignant jurassien se dirige vers l'avenir, encouragé par les réalisations obtenues dans une collaboration de tous au service de la communauté helvétique.

CHARLES JUNOD.

### Neuchâtel.

En mai 1938, le Grand Conseil a adopté une motion

« priant le Conseil d'Etat de préparer les refontes législatives et les mesures administratives nécessaires pour que les écoles neuchâteloises donnent à la jeunesse une éducation nationale et qu'en particulier les futurs instituteurs soient dotés d'une solide culture nationale ».

L'auteur de la motion, en la développant au sein de l'assemblée législative, préconisait de renforcer l'enseignement de l'histoire nationale, de la géographie suisse, de l'instruction civique en présentant les événements historiques, les notions géographiques et les institutions du pays dans leurs rapports avec la vie nationale.

Une des premières conditions à remplir serait de disposer d'un personnel enseignant qui se fasse un devoir de faire pénétrer l'idée de patrie dans l'âme des écoliers, l'éducation nationale ou la culture du sentiment national résidant plus dans l'esprit de l'enseignement que dans ses matières.

Le Département de l'instruction publique chargé d'une étude de toute la question a tenu à prendre les avis des directeurs des écoles primaires, moyennes et supérieures, auxquels il a été demandé de faire connaître leur point de vue ; la circulaire qui leur a été adressée disait notamment :